



## RGPP : suite et... applications ?

CCRFin **FO**rmations

Comme il s'y était engagé précédemment, M. PARENT s'est entretenu des dernières évolutions RGPP avec les organisations syndicales représentées au CTPC le 26 mars dernier.

Pas grand-chose de nouveau après notre entretien la veille avec Madame LAGARDE, ce qui n'a rien de bien étonnant. C'est même le contraire qui eût été surprenant !

L'état local « départemental » semble bel et bien écarté par le gouvernement, l'organisation impulsée par le premier ministre actant le principe de l'abandon du BOP unique géré par les Préfets ce qui fait sortir notre service de l'idée d'intégration au sein de directions placées sous la tutelle préfectorale.

Corrélativement, la DGCCRF s'avère donc intégrée dans une direction régionale ministérielle « du travail, de l'emploi et de l'entreprise » qui est une entité regroupant l'intégralité des attributions du ministère dorénavant nommé MEIE (Économie, Industrie et Emploi).

Un groupe de travail doit se réunir incessamment pour déterminer la dénomination, les contours et les conditions de fonctionnement de cette future direction régionale.

Quant à savoir comment sera organisée cette usine à gaz... il est encore trop tôt pour le concevoir !!! (cf. CCRFin **FO**s n°7).

Par ailleurs, 22 à 25 emplois seront transférés, par appel de candidature à la « Haute Autorité de la Concurrence ». La réflexion devra ensuite porter sur la délimitation des compétences entre l'ex Conseil et le réseau concurrence demeuré à la CCRF (registre des PAC de « moindre importance » (????)).

Selon M. PARENT, la DGCCRF a sauvé l'essentiel en étant rattachée à cette future Direction régionale ; le pendant de l'affaire, c'est qu'il nous faut maintenant donner des gages de notre « bonne volonté » en accélérant le processus de régionalisation.

En effet, cela n'a pas traîné...

**31 mars 2008**

L'intersyndicale CCRF a donné une conférence de presse dans les locaux de la Bourse du Travail à PARIS (3°).

Une représentante du quotidien « Le Monde » et une correspondante (service social) AFP ont posé de nombreuses questions aux intervenants syndicaux (commission ATTALI + RGPP).

Un dossier de synthèse commun sur la situation leur a été remis à la fin de l'entretien (cf. message du 1<sup>er</sup> avril 2008)



## Détermination de l'effectif « cible » régional

(seconde réunion le 31 mars après midi)

Nous vous avons informé (cf. message du 21 février 2008 valant CR de la réunion de la veille) des dernières évolutions en matière d'établissement des effectifs, suite à l'annonce de M. PARENT sur le recrutement « exceptionnel » prévu en 2008 : un effort supplémentaire devait être produit en matière de régionalisation.

L'administration avait ainsi proposé d'abandonner le niveau départemental comme base de référence et de déterminer désormais un niveau d'ETPT région par région, ce qui avait nécessairement comme conséquence d'abandonner le seuil minimal des départements.

Les termes de la lettre du Premier ministre aux Préfets (19 mars) semblant l'avoir confortée dans cette démarche, l'administration a donc présenté aux OS un nouveau tableau de l'effectif « cible » fondé exclusivement sur l'indice PROSCOP non pondéré.

Paraissant en outre tellement sûre de son fait, la DG avait même établi un compte rendu de la réunion précédente qui prétendait que le groupe de travail avait d'ores et déjà « acté » la détermination régionale des ETPT !

C'était prendre ses désirs pour des réalités et la réaction syndicale a été vive... il faut avouer que ces perspectives font froid dans le dos : déjà en fort recul depuis le dernier CTPC sur les effectifs (voir la CCRFin **FO** 2007 n° 29 et ses déclinaisons région par région de février 2008) l'état de ces mêmes effectifs, si cette prospective devait être appliquée, nous amène sans conteste dans le mur (voir page suivante) à terme plus ou moins rapproché.

Il consacre un déséquilibre flagrant entre les régions du nord et du sud (voir page 4) à quelques exceptions près comme la Lorraine (en chute) et Rhône Alpes (qui monte, essentiellement par la forte « poussée » lyonnaise). Exemple significatif des bienfaits du soleil sur les ETPT, la Corse devrait perdre près de 50% de sa capacité en effectifs !!!

Et encore s'agit il de chiffres tempérés par le traitement favorable donné aux résidences de région : si l'on prend par unités départementales, ce sont 26 d'entre elles qui tombent en deçà de l'ancien seuil minimal (12), le pompon étant décroché par la Lozère (3 ETPT) !! (voir annexe) Et ce ne sont pas les annonces de principe sur la future exploitation des tableaux de mutation qui vont amener du baume au cœur (cf. message du 21 février 2008).





### Quelques rappels de terminologie...

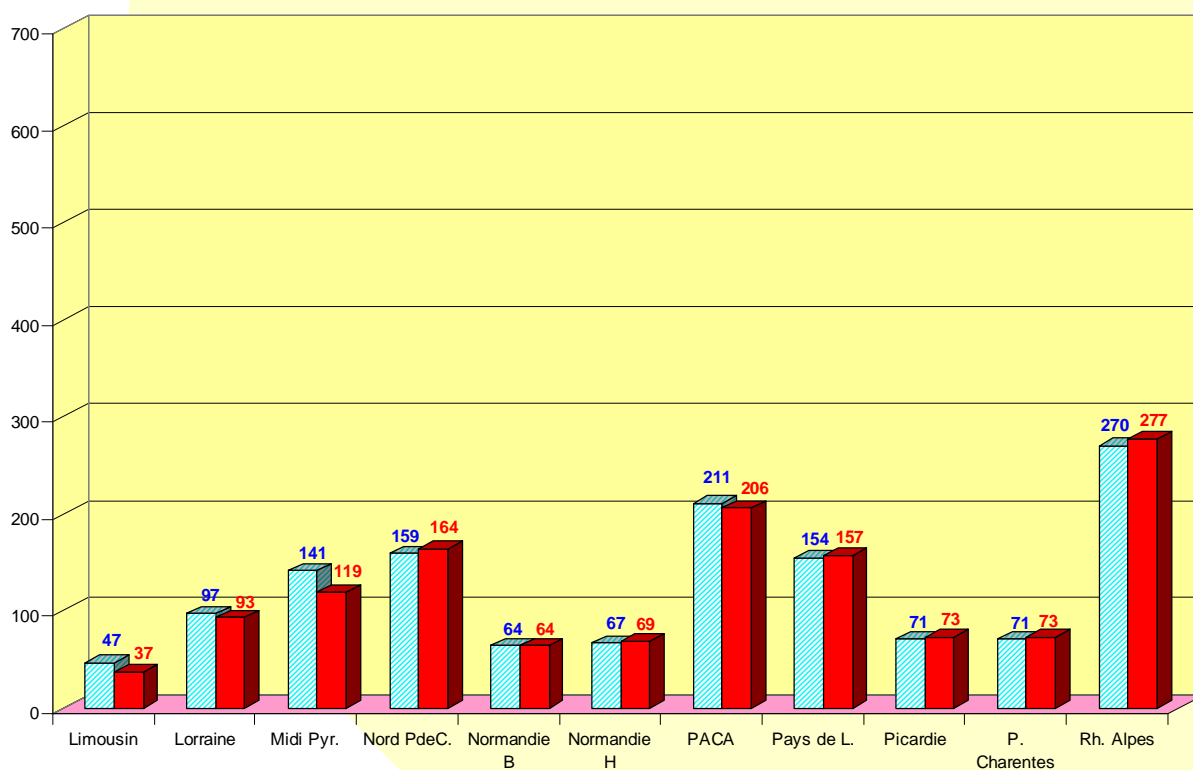
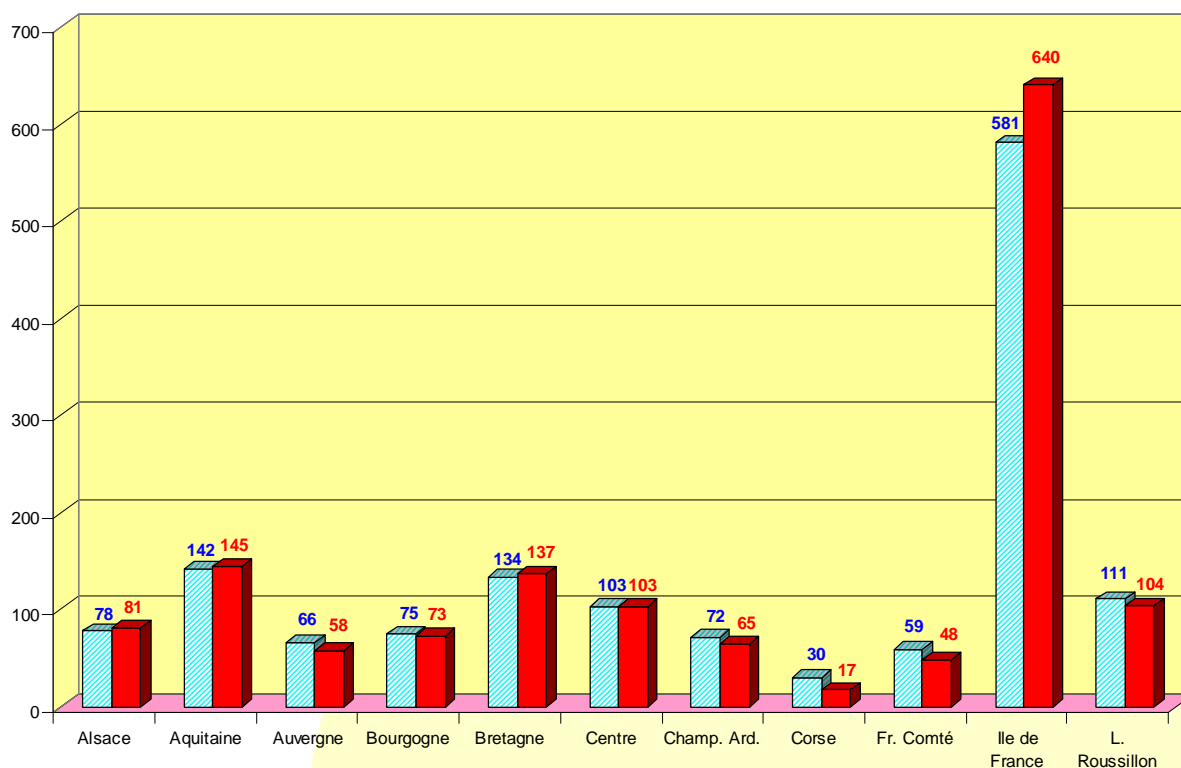
**Équivalents Temps Plein Travaillé (ETPT)** : nombre d'agents effectivement rémunérés par l'Etat, y compris pour les besoins occasionnels ou saisonniers, quelque soit leur statut (comptabilisés à proportion de leur période de présence et de leur quotité de travail).

Ex. : un agent à temps partiel (80%) présent du 01/07 au 31/12 comptera pour 0,4 ETPT.

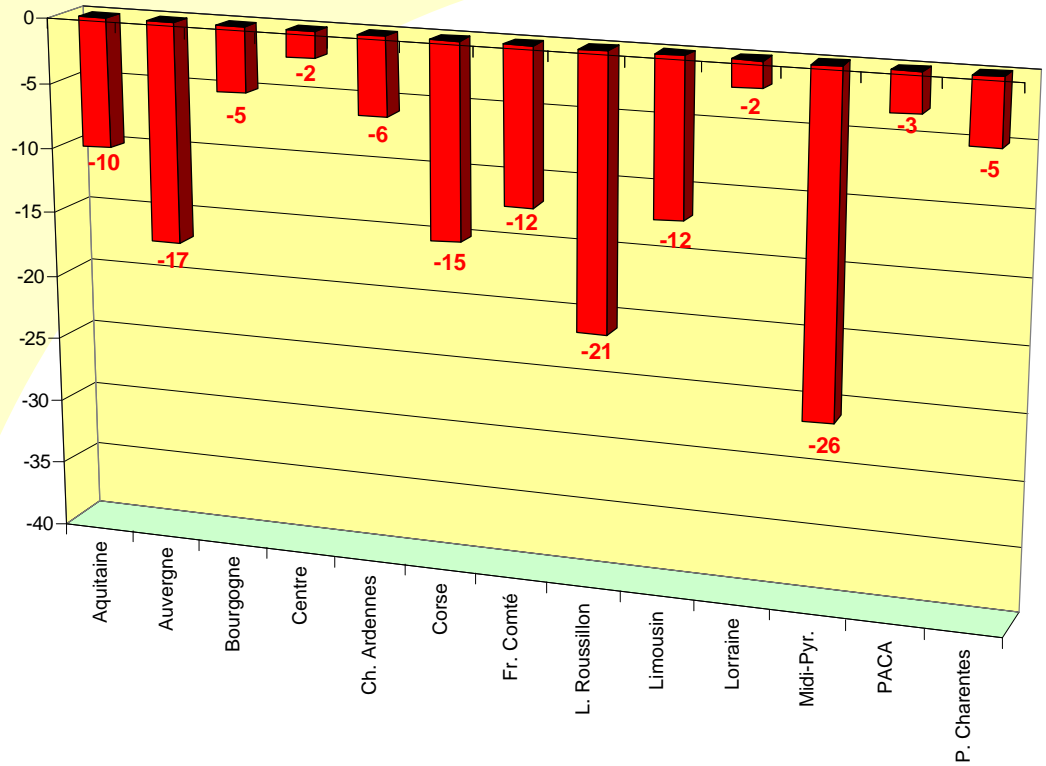
**L'indice PROSCOP** est bâti sur deux grandes familles d'indices :

- La richesse vive grand public (RVGP) est basée sur le dernier recensement de la population et des derniers chiffres sur le pouvoir d'achat des ménages (compte tenu du contexte, cela ne doit pas être triste... NDR) ;
- La richesse vive entreprises spécifiques (RVES) couvre des champs d'activité tels que le secteur des industries agroalimentaires, de la production, des produits industriels, des commerces, de la distribution et des services.

 L'indice PROSCOP « pur et dur » (selon M. FOND) appliqué aux régions de la DGCCRF, est ici comparé à l'état des effectifs (ETPT) discuté lors du CTPC du 13 décembre 2007 



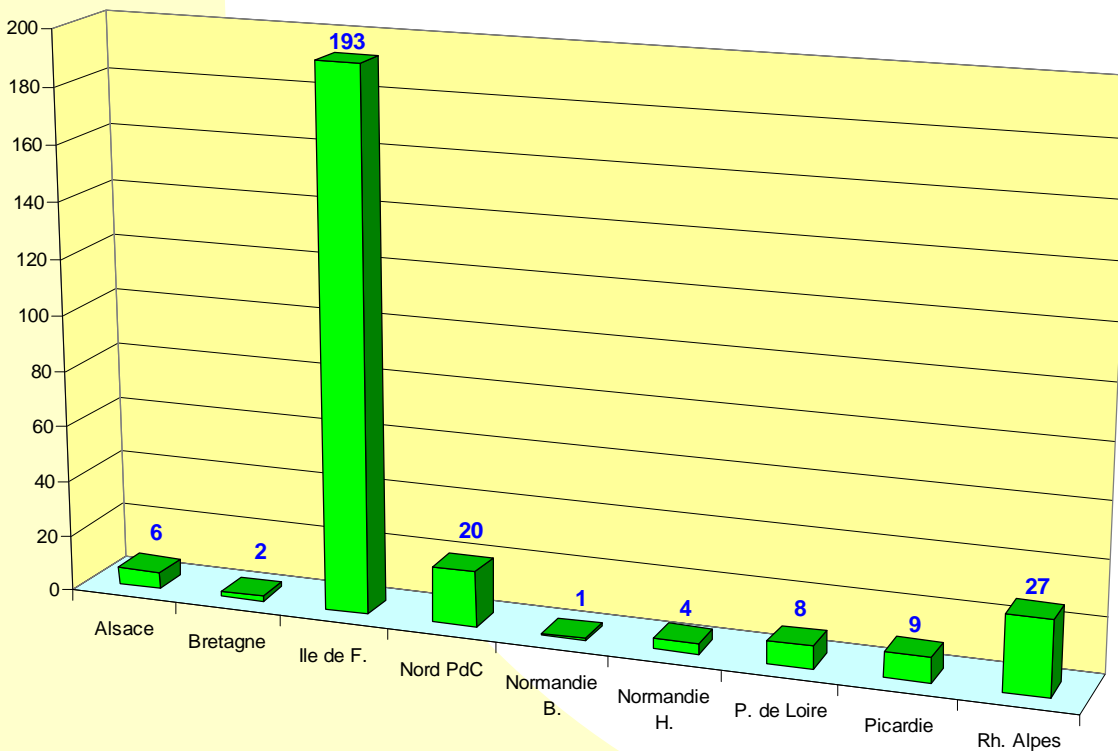
**Les régions qui y "perdent"**




... un déséquilibre flagrant entre les régions

(application stricte du PROSCOP favorisant ipso facto les régions à grosse capacité industrielle, par rapport aux effectifs **RÉELS** - c.a.d. les personnes physiques présentes dans les départements - enregistrés aujourd'hui)


**Les régions qui y "gagnent"**





Tout ceci devrait être décliné, régionalisation oblige, par les CTP Régionaux, aptes à déterminer la répartition des besoins en effectifs dans chaque unité départementale de la région (ou des « communes » situées dans cette région), cette aptitude devant être (tout de même !) validée par le CTP Central...

Devant la réaction syndicale (et pas uniquement , il faut le reconnaître) la DG a semblé faire un rétro-pédalage : pas question de s'en tenir au seul critère du PROSCOP... on pourra « tempérer » son application par les spécificités locales tenant à la répartition des lieux de production, de distribution géographique, d'organisation du réseau routier...

**Pourquoi donc avoir agité le chiffon rouge devant les OS ??**

 constate qu'une fois encore, l'administration de la DGCCRF se comporte comme le lèche-bottes de la classe en promouvant, alors que personne ne lui demande rien en la matière, encore plus de contraintes d'organisation et de fonctionnement pour satisfaire les annonces gouvernementales en matière de restrictions de toutes sortes.

 considère qu'une régionalisation fondée sur ces critères réducteurs conduira nécessairement à l'échec de la modernisation administrative, à l'affaiblissement des moyens dévolus à la puissance publique et à la paupérisation des fonctionnaires chargés du service public DGCCRF.

 s'insurge du double langage gouvernemental délivré avec la complicité zélée de l'administration comme le montre le message que nous avons fait passer à Chevaleret sur le sujet des effectifs à la DGCCRF :

« 1<sup>er</sup> avril 2008 (et ce n'est pas, cette fois, un poisson NDR)

Destinataire : M. FOND

Monsieur le Chef de Service,

Au lendemain de notre réunion sur les ETPT régionaux, au cours de laquelle vous nous avez exposé les perspectives issues du PROSCOP « pur et dur » selon vos propres termes et avec le succès d'estime que vous pouviez imaginer, j'apprends aujourd'hui de ma consœur, Secrétaire générale FO Douanes qu'une réunion similaire s'est tenue le 31 mars au matin à la DGDDI, en présence de leur DG.

Ce dernier leur a indiqué officiellement qu'il était, notamment, en attente de la réponse de la DGCCRF concernant les vacances d'emploi dans les différentes unités départementales de notre direction pour pouvoir effectuer, dans le cadre de l'avenir que la RGPP et ses conséquences leur réserve, les transferts de personnels douaniers vers ces unités...

Cette information n'a jamais été portée à la connaissance des membres du groupe de travail ad hoc, alors que vous ne pouviez ignorer cet élément capital d'appréciation, lequel réduit ni plus ni moins à néant l'idée émise d'une prospective des ETPT de la DGCCRF liée au PROSCOP strict.

Je me permets donc de m'insurger contre cet état de fait : si l'administration avance masquée sur ce dossier particulièrement sensible compte tenu du contexte, comment voulez-vous que nous puissions envisager, à un moment donné des discussions, de chercher un compromis « équitable » et acceptable pour chacune des parties en cause, alors que la DG semble jouer au poker menteur sur le sujet ? Comme nous vous l'avons indiqué (avec le syndicat CFDT) au cours de cet entretien, l'urgent serait plus d'attendre de posséder tous les paramètres en connaissance de cause pour se positionner de manière rationnelle et non pas subjective.

Il me semble que la loyauté des débats est de mise, vu l'importance de la question à terme immédiat ou même médiat. Elle est de notre côté ; je vous demande instamment que cela soit réciproque.

Sentiments distingués MG » Nous sommes en attente de la réponse.

